



LE CHRONO SCOPE

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
<http://www.cgt-fapt.fr> - e-mail : fede@cgt-fapt.fr

N° 66
Décembre
2019

Contester, proposer, négocier encore et toujours pour progresser !

Là où les salariés s'impliquent solidairement avec la CGT, on résiste mieux aux régressions et souvent même on progresse. Il n'y a pas de secret et les syndicats n'ont pas de baguette magique. Seule l'intervention des salariés impliqués avec un syndicat indépendant paye ! La CGT a besoin de vous pour être efficace et vous avez besoin d'elle pour être entendu. Le Président de Chronopost vient d'annoncer au dernier CSE un changement des actionnaires de notre maison mère La Poste. Selon ses propres mots leurs profils seront davantage « financiers », comprenez moins humain. Il ne faut pas être sorti de Science Po pour comprendre que pour résister, il faudra davantage être solidaire et engagé. À fortiori avec un gouvernement qui s'acharne à casser les acquis ! Dans ce numéro, vous verrez que des avancées concrètes sont possibles à Chronopost si les salariés se mobilisent ([page 2](#)). Mais vous lirez aussi que nos droits sont fragiles, notre travail pas toujours reconnu ([ci-contre](#)) ; notre santé/sécurité pas véritablement garantie ([lire en page 2](#)). De réels progrès sont nécessaires et tout à fait possibles si les salariés/citoyens s'expriment et interviennent solidairement avec la CGT.

Pour conclure sur une note plus positive, vous lirez les articles sur le bon d'achat « Noël », le mi-temps thérapeutique et 13ème mois et celui sur une probable prime annuelle dans l'esprit de celle de l'année dernière...

Toute l'équipe CGT vous souhaite du courage pour cette Peak période et dores et déjà de très belles fêtes de fin d'année.



La CGT donne la parole aux RDI :



TOUJOURS PLUS DE TÂCHES ET DE RESPONSABILITÉ... A QUAND UN PEU DE RECONNAISSANCE ?

Cette fonction est en train de devenir le cœur de métier dans nos agences. Ces régulateurs sont au four et au moulin et deviennent incontournables. Les années passant de nouvelles tâches leurs sont sans cesse confiées. Ce ne sont plus uniquement des régulateurs de la distribution mais de vrais responsables de leur zone dans laquelle on leur demande un suivi complet et rigoureux des chauffeurs MP et ST, y compris sur des activités qui jusqu'à présent étaient confiées aux pôles support...

« On m'a présenté le poste de RDI comme une évolution, un poste à responsabilités plus intéressant que chauffeur »,...

Qu'en disent-ils eux-même ? La CGT leur donne la parole :

...avec beaucoup de relationnel, beaucoup d'humain. Aujourd'hui on a de cesse de m'ajouter des tâches et le relationnel enrichissant promis tourne souvent à une relation tendue avec les chauffeurs sous-traitants qu'on doit surveiller comme le lait sur le feu. Chaque matin je dois gérer entre 17 et 20 chauffeurs tout en effectuant toutes les autres tâches qui ne cessent de croître (sortir les C11, gérer les problèmes distri, rappeler incessamment les règles, s'engueuler avec un chauffeur qui s'obstine à placer un 10h00 qui sort à 10h20, faire les reprises TA, etc...).

On a pour consigne ZÉRO colis restant à quai mais les chauffeurs sont au taquet et les agressions verbales fréquentes. Quand les chauffeurs sont partis, il faut gérer ce qui reste, appeler les clients, les relais, les expéditeurs... Puis vient la « traça » et on doit souvent appeler des chauffeurs dont on sait que la plupart n'ont pas le temps de s'arrêter pour répondre à notre appel. Personnellement, ça me gêne de les mettre en infraction et de leur faire prendre ce risque sur la route. On devrait finir par le brief mais on s'est vu attribuer plusieurs tâches en plus comme la gestion des tenues sous-traitant et MP, la traçabilité des colis facteurs, le food etc.. Autant de tâches qui auparavant étaient confiées au support !

Aujourd'hui, j'ai le sentiment de ne pas être considéré pour mon travail, de ne pas être reconnu pour mes responsabilités. Même la prime RDI, qui est soumise à objectif n'est guère plus élevée que la prime chauffeur qui n'en a aucun ! Allez comprendre ! Aujourd'hui à 47 ans, je commence à avoir le dos bousillé ; si je trouve ailleurs, je quitterai CHRONO. »

CONCLUSION

On confie aux RDI des objectifs de plus en plus exigeants qui requièrent toujours plus de polyvalence, d'initiative, d'autonomie, soit autant de critères et de qualités qui relèvent du niveau « agent de maîtrise » et non « ouvrier ». C'est d'ailleurs ainsi que notre convention collective classe ce poste et c'est aussi pour cela que la CGT revendique depuis sa création le classement du poste RDI en agent de maîtrise !

A l'occasion des négociations GPEC qui s'ouvrent ce mois ci et dans lesquelles, la question des classification doit être traitée, la CGT portera cette revendication légitime. Nous invitons tous les RDI à revendiquer une juste reconnaissance de leurs responsabilités et compétences. [A suivre...](#)



MARTINIQUE : LA MOBILISATION DES SALARIÉS DERRIÈRE LA CGT PAYE À NOUVEAU!

Le mois dernier le Chronoscope se faisait l'écho des avancées bien concrètes obtenues par les salariés de La Martinique avec le soutien déterminé de la CGT : Harmonisation des jours fériés DOM avec une rétroactivité, embauche d'intérimaire en CDI, augmentations des primes spécifiques DOM, abandon du projet d'agence avec camions à l'intérieur, etc.... Mais certains irritants dégradant sensiblement les conditions de travail perduraient et les salariés comme la CGT n'ont rien lâché.

Il s'agissait de l'éclairage très insuffisant

des locaux et surtout de l'arrivée de véhicules neufs inadaptés obligeant les chauffeurs à travailler courbés à l'intérieur (1,66m de hauteur au sol).

1 Sur le 1er point, la CGT s'est appuyée sur une expertise de la CARSAT qu'elle avait demandée et avait donné en main propre au président lors de sa visite du 9 octobre un courrier argumenté. La direction a aujourd'hui accepté d'engager les travaux.

2 Sur le 2ème point, les représentants CGT ont aussi écrit à la Direction na-

tionale un courrier signé de tous les chauffeurs qui avaient pris soin de préciser leur taille supérieure à 1,66m. La Direction vient de nous annoncer qu'ils allaient changer les véhicules pour d'autres plus haut permettant le travail debout !

Bravo à tous les salariés qui en osant intervenir dans le débat avec la CGT, ont amélioré leurs conditions de travail et protégé leur santé!



LE PRÉSIDENT DE CHRONOPOST DOIT RESPECTER SES ENGAGEMENTS !

Les commissions de suivi de nos accords d'entreprise se suivent et la CGT n'a de cesse d'épingler la direction sur les engagements pris et non tenus à ce jour ! Que ce soit sur l'accord Handicap avec la mise en place et le suivi d'un budget national (notamment pour le maintien dans l'emploi des TH), ou concernant l'accord QVT avec l'octroi d'une boîte mail pro à tous les salariés (promise pour fin décembre...?) et surtout l'augmentation du travail 6 jours sur 7 incompatible avec les engagements en faveur de l'équilibre vie Pro/vie perso.

**Il ne faut jamais croire aux belles paroles, mieux vaut croire aux belles preuves !
La confiance se gagne lorsque les promesses se tiennent.**

Lors du CSE de novembre, vos élus CGT ont directement interpellé le Président sur ces engagements non tenus à ce jour et il a répondu que l'accord QVT était un très bon accord que devait être respecté. Dont acte..

La CGT restera inflexible sur le respect de la parole donnée, on ne peut pas s'engager sur de belles promesses, et un fois l'accord signé, les mettre aux oubliettes !

Il en va de la crédibilité du Président et de la pérennité du dialogue social. Pas moins !



ACTION LOGEMENT: VERS UNE DÉSHUMANISATION DU SERVICE?

Le passage du GIC à Action Logement va-t-il améliorer la situation des salariés rencontrant des difficultés de logement ?

Rien n'est moins sûr! Les offres restent toujours nettement en deçà des demandes, les prioritaires étant les salariés entrant dans le dispositif dit « Dalo ». Les services d'Action Logement vont bientôt tota-

**Est-ce vraiment une bonne idée pour une population souvent précaire ?
Nous en doutons fortement !**

Le seul contact ne pourra bientôt plus se faire (d'ici mars) que par internet sur actionlogement.fr.

Quel sera le rôle de la commission logement dans ces conditions si ce n'est le suivi de très loin des actions menées ? Les responsables d'Action Logement nous disent que les salariés auront davantage de choix

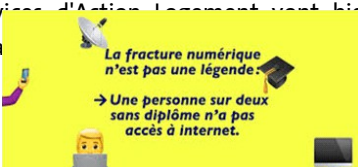
et de visibilité sur le parc locatif disponible du moment. Cela reste à voir...



Quoiqu'il en soit, vous pouvez retrouver toutes les infos sur Chroco (Coordonnées, service, procédure, documents) en cliquant sur :

« Chronopost et vous » /Informez-vous/ Autres documents utiles/Action Logement.

Vous pouvez aussi vous rendre sur les sites partenaires d'Action Logement : in.li.fr et bienveo.fr





L'INSTANT NRV DU MOIS À CHRONOPOST MÉRIGNAC

L'ex CHSCT et ses représentants CGT constatant les nombreux AT et maladie pro dans une agence obsolète avec une méca inadaptée avaient voté une expertise indépendante qui a confirmé les risques graves.

Malgré une nouvelle méca, ces risques graves ont perduré et CHRONOPOST a commandé une nouvelle expertise ergonomie dont les résultats tardent à venir.

En attendant les AT se multiplient (16 en 2019 dont 4 sur novembre !).

Parallèlement, le management du site ne semble pas être celui de la bienveillance prônée par notre groupe ou notre accord QVT. Les tensions et les procédures disciplinaires se multiplient et l'ambiance est tendue. Même les chauffeurs sous-traitants se plaignent de plus en plus de pro-

pos déplacés et irrespectueux à leur égard. Les représentants du personnel CGT ont alerté et dénoncé la situation.

Mais la direction locale s'efforce de les réduire au silence et tous les moyens sont bons pour tenter de les discréditer et de les isoler.

Dernier exemple en date :

Conformément au Code du travail, les RPX ont demandé à ce que les salariés précaires (les intérimaires) perçoivent la prime trimestrielle. Aussitôt, le chef d'agence a demandé aux RPX de ne pas maintenir cette demande, sinon il se séparerait des intérimaires avant la fin de chaque trimestre pour ne pas avoir à payer la prime et cela obligerait les salariés à devoir former plus souvent de nouveaux intérimaires, ce qu'ils ne manqueraient pas de reprocher aux RPX !

La CGT dénonce avec force ces pressions inadmissibles et contraires aux droits.



Elle a saisi l'inspection du travail sur ce sujet qui est susceptible de caractériser le délit d'entrave. Nous exigeons de la direction une réaction ferme et rapide pour rétablir une situation acceptable et respectueuse des droits des salariés et garantir à leurs représentants le respect de leurs prérogatives et fonctions.

A suivre...

BONNES NOUVELLES



Mi temps thérapeutique et 13ème mois: La CGT obtient une avancée !



A CHRONOPOST, les arrêts maladie quelle que soit leur durée, n'impactent pas le 13ème mois.

Mais curieusement, le salarié en mi-temps thérapeutique (moitié au travail, moitié en arrêt maladie) voit son 13ème mois impacté à 50 % et ce quelle que soit la durée de son mi-temps, dès lors qu'il couvre la date du 1er décembre.

La CGT a dénoncé cette aberration lors du CSE de novembre et le DRH s'est engagé à la corriger dès cette année !

Abondement du bon d'achat Noël !



Constatant une réserve suffisante dans nos comptes, les membres du CSE ont voté à l'unanimité l'abondement de 20 euros du bon d'achat « Noël des salariés » pour cette année.

Il passera ainsi à 100 euros pour tous ! Profitez-en !

Prime exceptionnelle renouvelée cette année ?



Le Président de CHRONOPOST a annoncé au dernier CSE qu'une prime serait versée pour cette année. Soit dans le cadre du Groupe La Poste comme l'année dernière, si le Groupe l'impose, soit dans le cadre de l'abondement de l'intéressement, une formule préférée par notre Président.

Quoiqu'il en soit, la CGT veillera à ce que cette prime soit proportionnée aux résultats 2019 et surtout qu'elle ne serve pas d'argument pour minorer les augmentations de salaire de base attendues aux NAO.

A suivre...



Critères de prime trimestrielle : Toujours et encore les mêmes abus

La prime trimestrielle a pour objectif de motiver les salariés et reconnaître le travail.

Les critères doivent donc être réalistes et maîtrisables par chacun pour que cette prime ait un sens, pour qu'elle motive réellement. Ils doivent aussi évidemment être connus avant le début du trimestre et le résultat donné à la fin.

Depuis des années la CGT interpelle la Direction à chaque fois qu'elle constate des dérives dont voici une liste non exhaustive :

- # des critères de productivité à la distribution incitant à la vitesse et proscrits par notre convention collective,
- # des critères relevant du respect du règlement intérieur et pouvant donc s'analyser comme une sanction pécuniaire illicite,
- # des critères faisant reposer sur les salariés des responsabilités qui sont celles de leurs responsables (suivi des formations e-learning par exemple lorsque le manager ne dégage pas un temps dédié à ces formations).

A la demande de la CGT, la Direction avait pourtant accepté dès 2014 de rencontrer les syndicats pour lister les critères à écarter.

Pour mémoire, voici ce que la Direction avait accepté d'entériner :

- ▶ Interdiction des critères relevant du règlement intérieur et donc du disciplinaire
- ▶ Interdiction des critères de productivité à la Distribution (nombre minimal de point). Disposition confirmée par l'inspection du travail.
- ▶ Interdiction du critère « e-learning » si le manager n'a pas réservé un temps pour cette formation.
- ▶ Interdiction des critères ou objectifs individuels non accessibles aux salariés ou ne relevant pas de leur fiche de poste.

L'ensemble de ces principes s'applique aussi à la prime RDI.

Mais force est encore de constater aujourd'hui que les mauvaises habitudes ont la vie dure, notamment dans la région Auvergne Rhône Alpes où nous sommes intervenus.

La CGT y a dénoncé les pratiques d'un chef d'agence qui incitait indirectement à la vitesse en donnant un bonus aux chauffeurs parvenant à réaliser plus de 65 points de livraison chaque matin ! Dans cette même région, nombreux sont les salariés qui se voient impacter fortement les critères collectifs sur des motifs pour lesquels il n'ont aucune prise (activité des sous-traitants, alors même que ces derniers sont déjà pénalisés pour leurs écarts, CHRONOPOST passe ainsi 2 fois à la caisse !).

Nous demandons à nouveau à la direction de faire respecter ses engagements et les principes de nos accords et de modifier ces critères. Contactez vos élus CGT pour toute dérive constatée, merci



CULTURE

Bande dessinée Notre part des ténèbres

de G. Mordillat et E. Liberge,
Aux éditions Les Arènes

Une magnifique croisière est organisée sur un bateau de luxe, le Nausicaa, pour les actionnaires de Mondial Laser, une entreprise de pointe vendue à l'Inde par un fonds spéculatif. Il s'agit de célébrer les profits record de l'année qui s'achève et ceux à venir suite à la délocalisation. Mais tandis que le champagne coule à flot, le paquebot est détourné par d'anciens salariés licenciés après la fermeture définitive de l'entreprise en France. Au-delà de son aspect jouissif, il y a un message qu'il est important de diffuser : il faut se battre contre la société néolibérale qui permet qu'aient lieu ces drames sociaux. Rien que pour ça, il est salutaire de voir que les salauds qui spéculent sur le malheur des gens finissent par payer, qu'il y a une justice qui finit par frapper ceux qui ne sont jamais punis par le système judiciaire.

...On a bien le droit de rêver, non ?



Venez vous informer!

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom	Prénom
Adresse	
.....	
Code Postal	Ville
(Facultatif) Téléphones : →. (perso)	→. pro
Grade/Classification	Métier
Service/Bureau (nom et adresse)	

MATÉRIEL FINANCÉ
PAR LES COTISATIONS
DES SYNDIQUÉS CGT